

Pays: Chypre et Malte

Commission: Sommet de l'Union Européenne sur l'Aide Humanitaire

Problématique: Comment relancer l'action et le droit humanitaires dans le monde?

Chypre est une île de la Mer Méditerranée qui se trouve à l'est de l'Europe. Elle voisine la Turquie au Nord, la Syrie à l'est et l'Égypte au sud, ainsi que le Liban et d'Israël au sud-est. La République de Chypre est une république parlementaire dirigée par le président Níkos Christodoulídis, un pro européen du parti démocratique (en grec, *Dimokratikos Komma*, ou Diko). Bien que la République de Chypre soit membre de l'UE depuis 2004, la République Turque de Chypre du Nord, résultant de la partition de l'île en 1974, ne l'est pas et reste isolée et considérée comme une zone occupée militairement par la Turquie sur le plan international.

Malte est un petit archipel d'Europe du Sud composé de huit îles, dont Malte, Gozo et Comino, situé en Méditerranée centrale. Il voisine la Sicile au nord, la Grèce au nord-est et la Libye et la Tunisie au sud et sud-ouest. Le pays a également rejoint l'Union Européenne en 2004, puis l'espace Schengen en 2007 et la zone euro en 2008. C'est une république parlementaire, dirigée par le premier ministre Robert Abela, du Parti Travailleuse (centre gauche).

Les deux pays sont des anciennes colonies anglaises qui ont obtenu leur indépendance au début des années 1960, et ont une histoire riche avec des influences qui viennent des différentes puissances qui ont traversé la Méditerranée au cours du temps (période hellénistique, influences arabes, normandes, empire byzantin, ottoman, napoléonien, britannique...).

Dans un monde de plus en plus touché par des crises telles que les conflits armés, les catastrophes naturelles ou d'autres situations d'urgence, les questions de l'aide humanitaire et du droit international humanitaire sont de plus en plus pressantes.

En effet, depuis la fin du XIXe siècle, l'aide humanitaire moderne a commencé à se développer, sous la forme d'organisations non gouvernementales, de coopération entre pays (Nations Unies) et de donateurs individuels, cherchant à fournir une assistance et répondre aux besoins immédiats des populations affectées par des crises, pour alléger la souffrance humaine, sauver des vies et préserver la dignité humaine. Ces interventions humanitaires sont ainsi guidées par des principes fondamentaux tels que la déclaration des droits humains de 1948, l'humanité, la neutralité et l'impartialité et l'indépendance, visant à garantir que l'aide est fournie sans discrimination et uniquement sur la base des besoins.

Des organisations internationales telles que les Nations Unies, qui réunissent de nombreux pays (dont des membres de l'Union Européenne) et des ONG, jouent un rôle crucial dans l'aide humanitaire mondiale et le maintien du droit international humanitaire, codifié dans les Conventions de Genève, à travers la coordination des efforts humanitaires (Bureau de la coordination des affaires humanitaires), le financement, et la fourniture d'aide directe. Ainsi de nombreux efforts sont mis en place, comme le programme alimentaire mondial (PAM), l'UNICEF, ou l'organisation mondiale de la santé.

Cependant, malgré des efforts, comme la mise en place du programme alimentaire mondial (PAM), de l'UNICEF, ou de l'organisation mondiale de la santé, l'aide humanitaire reste insuffisante.

L'Union Européenne occupe une place centrale dans les défis relevés par l'aide humanitaire. Occupant une grande partie de l'espace méditerranéen, elle est placée au cœur de l'immigration, et de conflits comme la guerre en Ukraine ou au Moyen-Orient, et prend une responsabilité dans la garantie du droit international humanitaire dans ces crises.

Par ailleurs, certains pays ont une position contraire à l'aide humanitaire à cause des contraintes budgétaires, le manque de confiance dans les institutions humanitaires, ou les considérations géopolitiques et divergences idéologiques. Ces pays incluent l'Arabie Saoudite, ou même les États-Unis qui, malgré leur position de principal contributeur à l'aide humanitaire mondiale, ont réduit en 2025 sous l'administration de Donald Trump de 92% les financements de programmes humanitaires à l'étranger par l'USAID.

Ainsi se pose la question du relancement de l'action humanitaire dans le monde, et pose un défi stratégique pour les États membres de l'UE: la question du renforcement de la coopération et de la coordination, non seulement entre des pays de l'UE, mais au sein de la communauté internationale et des ONG, la question du renforcement du cadre juridique en modernisant des conventions internationales, comme les Conventions de Genève, et les défis du financement et de la formation des acteurs humanitaires seraient les principaux défis au sein du Sommet européen sur l'Aide Humanitaire.

Chypre et Malte, en raison de leur emplacement géographique stratégique en mer Méditerranée et de leur alignement avec les valeurs et politiques humanitaires européennes, jouent un rôle central dans l'action humanitaire européenne et mondiale, notamment par l'intermédiaire de la Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO).

En effet, Chypre constitue un pont entre l'Europe et le Moyen-Orient, et est directement impliquée dans les efforts humanitaires dans la région (réfugiés, immigration, conflit...). Ainsi, Chypre a lancé en 2023 le plan "Amalthea", qui vise à établir un corridor maritime pour acheminer l'aide humanitaire vers la zone de conflit à Gaza.

Malte maintient également une approche favorable à l'action humanitaire, guidée par sa politique officielle de développement et d'assistance humanitaire (2021). Étant donné son taux élevé d'immigration, la position de Malte sur l'aide humanitaire au sein de l'UE est étroitement liée aux défis posés par la migration dans la région méditerranéenne. Par exemple, en coopération avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), Malte fournit des secours aux migrants et en détresse en mer et offre un soutien humanitaire aux réfugiés arrivant sur ses côtes. Ainsi, Malte a adhéré à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, renforçant son engagement envers la protection des réfugiés. Tout en insistant sur la prévention de l'immigration illégale, Malte plaide ainsi pour une coopération internationale renforcée afin de garantir que l'aide humanitaire soit fournie de manière coordonnée, efficace et axée sur les droits de l'homme.

Par ailleurs, Chypre et Malte sont signataires des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels qui constituent le fondement du droit international humanitaire, et ont pris part à la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, ainsi qu'à la ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1962

Grâce à leurs contributions financières et à leur participation active aux mécanismes de l'UE (Initiative Volontaire Européenne pour l'Aide Humanitaire, Mécanisme de Protection Civile de l'UE), ou leur partenariat avec les agences des Nations Unies (PAM, HCR, etc.), Chypre et Malte restent engagés à soutenir le renforcement de l'action humanitaire et du droit international humanitaire dans le monde, et insistent sur la coopération et coordination internationale pour garantir l'efficacité et l'éthique de l'aide humanitaire, en suivant les principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.